



Pv de stationnement gênant sur passage réservé

Par **Rirismh**, le **01/03/2015** à **22:16**

Bonsoir, j'ai reçu récemment une contravention pour stationnement gênant sur un passage réservé à la circulation de véhicules d'intérêt général. Le fait étant que ce jour la suite à une petite prise de tête sur la route avec une patrouille de police je suis allée me garer dans le parking d'un centre commercial. Cette patrouille m'a donc recherchée sur le parking et a pris ma plaque d'immatriculation en photo alors que mon véhicule était garé sur une place de parking aux côtés d'autres véhicules donc il ne gênait en rien la circulation. Comment pourrais-je contester cette amende ?? Merci

Par **janus2fr**, le **01/03/2015** à **22:46**

Bonjour,

Le problème, c'est que pour contester, il va falloir démontrer que vous n'étiez pas stationné sur un passage du type "accès pompiers" de ce magasin.

Avez-vous le moindre moyen de faire cette démonstration (témoins par exemple) ?

Par **Rirismh**, le **01/03/2015** à **22:59**

La personne qui était avec moi pourra témoigner ? J'ai d'ailleurs une ordonnance car je suis passée à la pharmacie. J'irais quand même vérifier que sur ce parking il n'y a pas de passage de pompiers ou autres en tout cas une chose est sûre : il n'y a aucun panneau, simplement les panneaux réservés aux personnes handicapées.